

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 13

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Thierry Rutgé, Mireille Berthuin, Anne Isabelle, Caroline Driol, Dominique Capron, Antoine Crezé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard

Procurations : Cathy Peloso à Astrid Bouchard

Absents : Christophe Corbet, Stéphane Mastropietro

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 10 novembre 2023

DELIBERATION N°7

Objet : Demande d'aide au titre de la mesure T01 du Programme Régional FEADER Auvergne Rhône-Alpes 23-27 intitulé « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt »

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient d'engager le projet suivant : **étude pour améliorer la cohabitation des activités récréatives et pastorales sur l'alpage de la Pra.**

Le programme de ce projet, dont le coût éligible est estimé à 11 070 euros, sera inscrit au titre de l'année 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs : Europe – Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes – autres.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Taux	Montant € HT
Prestation FAI	11 070	Montant des aides sollicitées Europe – CR AuRA	80%	8 856
		Autofinancement	20%	2 214
Total dépenses	11 070	Total recettes		11 070

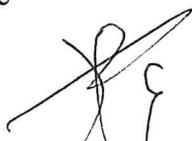
Le Conseil municipal sollicite l'autorisation de commencer le projet dès le dépôt du projet.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande de subvention en faveur du pastoralisme et de la cohabitation avec les autres usagers.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 14 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Patrick Hervé



La maire
Coralie Bourdelain

